

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Conseil Communautaire

Installation d'un nouveau délégué suppléant – BOUFFRY

OBJET : Conseil Communautaire

Installation d'un nouveau délégué suppléant – BOUFFRY

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB141-DE

Suite à la démission de Monsieur Gautier BERANGER, qui représentait auparavant la commune de BOUFFRY en tant que délégué suppléant, le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité d'installer un nouveau délégué suppléant représentant cette commune au sein du conseil communautaire :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Gautier BERANGER en tant que délégué suppléant au sein du conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DECIDE** d'installer Monsieur Bernard ANGENIOL comme délégué suppléant au sein du conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Pôle administratif intercommunal à Droué

Remboursement de frais à la commune de Droué

OBJET : Pôle administratif intercommunal à Droué
Remboursement de frais à la commune de Droué

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB142-DE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une partie des locaux de la mairie de Droué est utilisée pour le pôle administratif intercommunal.

En vertu de cette utilisation et à compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé de rembourser à la commune de Droué la somme forfaitaire annuelle de 550 € comprenant l'utilisation des locaux, la fourniture d'électricité, de chauffage, le matériel bureautique, les fournitures administratives ...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

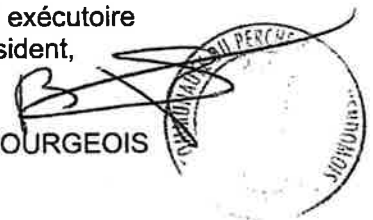
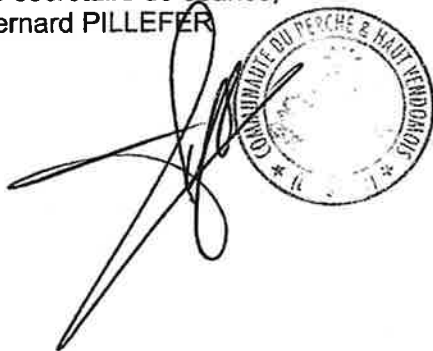
- **ACCEPTE** de rembourser les charges ci-dessus à la commune de Droué pour le fonctionnement du pôle administratif intercommunal à Droué,
- **AUTORISE** le Président à effectuer un versement forfaitaire annuel de 550,00 €, à compter de l'exercice 2022, à la commune de DROUE relatif à ce fonctionnement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Décision Modificative 1 – Transferts de crédit

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux Décision Modificative 1 – Transferts de crédit

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB143-DE

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget annexe Logements Locatifs Sociaux de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

DECISION MODIFICATIVE 1 – TRANSFERTS DE CREDIT

° Transferts de crédit du compte 615228 « Entretien et réparations sur biens immobiliers – Autres bâtiments » pour un montant de 1 163,75 euros au compte 66112 « Charges d'intérêt – Intérêts – Rattachement des ICNE »

D-615228 : - 1 163,75 €
D-66112 : 1 163,75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

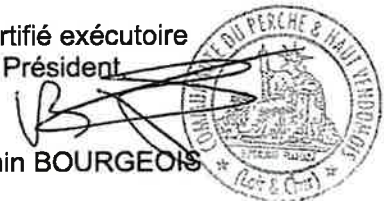
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Parc d'activités intercommunal à Morée

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

**Budget Annexe Parc d'activités intercommunal à
Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe**

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB144-DE

- Vu** les charges supportées par le budget annexe Parc d'activités intercommunal à Morée,
- Vu** le budget annexe Parc d'activités intercommunal à Morée,
- Vu** le vote du budget en date du 21 mars 2022,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe Parc d'activités intercommunal à Morée.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- Budget Principal 2022 : 31 853,96 € au compte 657363 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif »,
- BA Parc d'activités intercommunal à Morée 2022 : 31 853,96 € au compte 757 « Subventions ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

**Budget Annexe Commerce d'Alimentation à Pezou
Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe**

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB145-DE

Vu les charges supportées par le budget annexe Commerce d'Alimentation à Pezou,

Vu le budget annexe Commerce d'Alimentation à Pezou,

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2022,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe Commerce d'Alimentation à Pezou.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- Budget Principal 2022 : 15 000,00 € au compte 657363 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif »,
- BA Commerce d'Alimentation à Pezou 2022 : 15 000,00 € au compte 74751 « Participations au GFP de rattachement ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

Budget Annexe Logements Locatifs Sociaux

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le **15 NOV. 2022**

ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB146-DE

Écran
Lecture

Vu les charges supportées par le budget annexe Logements Locatifs Sociaux,

Vu le budget annexe Logements Locatifs Sociaux,

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2022,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe Logements Locatifs Sociaux.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- Budget Principal 2022 : 15 000,00 € au compte 657363 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif »,
- BA Logements Locatifs Sociaux 2022 : 15 000,00 € au compte 74751 « Participations au GFP de rattachement ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

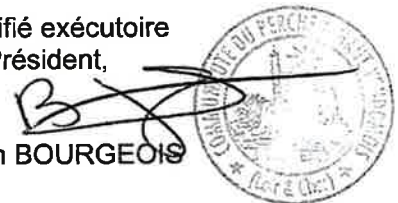
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe Développement Economique

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

**Budget Annexe Développement Economique
Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe**

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB147-DE

Vu les charges supportées par le budget annexe Développement Economique,

Vu le budget annexe Développement Economique,

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2022,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe Développement Economique.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- Budget Principal 2022 : 49 000,00 € au compte 657363 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif »,
- BA Développement Economique 2022 : 49 000,00 € au compte 74751 « Participations au GFP de rattachement ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB148-DE

Vu les charges supportées par le budget annexe OTIPHV,

Vu le budget annexe OTIPHV,

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2022,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe OTIPHV.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- Budget Principal 2022 : 35 000,00 € au compte 657363 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif »,
- BA OTIPHV 2022 : 35 000,00 € au compte 74751 « Participations au GFP de rattachement ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,


Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER






COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le :

15 NOV. 2022

Budget
LEVIGUE

ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB149-DE

Vu les charges supportées par le budget annexe GEMAPI,

Vu le budget annexe GEMAPI,

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2022,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention du Budget Principal au budget annexe GEMAPI.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- Budget Principal 2022 : 15 700,00 € au compte 657363 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif »,
- BA GEMAPI 2022 : 15 700,00 € au compte 74751 « Participations au GFP de rattachement ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Remboursements des frais administratifs au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Remboursements des frais administratifs au Budget Principal

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le **15 NOV. 2022**

ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB150-DE

Vu les charges de fonctionnement (frais administratifs, frais postaux et assurances) supportées par le budget principal pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu le Budget Principal,

Vu le budget annexe SPANC,

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2022,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de rembourser au Budget Principal, par le Budget Annexe SPANC, les charges de fonctionnement (frais administratifs, frais postaux et assurances) générées par l'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- BA SPANC 2022 : 6 000 € au compte 628 « Divers »
- Budget Principal 2022 : 6 000 € au compte 70872 « Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies municipales »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe SPANC

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le **15 NOV. 2022**

ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB151-DE



Vu le fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le temps de travail de l'agent pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu le salaire de l'agent,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de rembourser au Budget Principal, pour l'exercice 2022 comme à chaque exercice budgétaire, les charges de personnel inscrites au budget annexe SPANC de l'agent en charge du traitement des dossiers relatifs au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- BA SPANC 2022 : 13 500 € au compte 621 « Charges de personnel et frais assimilés »
- Budget Principal 2022 : 13 500 € au compte 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse des écoles »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance
Bernard PILLEFER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe OTIPHV

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB152-DE

Vu le fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois,

Vu le temps de travail de l'agent en charge de la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois,

Vu le salaire de l'agent,

Vu les charges de fonctionnement (frais administratifs, frais postaux et assurances) supportées par le budget principal pour l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de rembourser au Budget Principal, pour l'exercice 2022, les charges de personnel inscrites au budget annexe OTIPHV de l'agent en charge de la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- BA OTIPHV 2022 : 19 850 € au compte 6215 « Charges de personnel et frais assimilés – Personnel affecté par la collectivité »
- Budget Principal 2022 : 19 850 € au compte 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse des écoles »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.


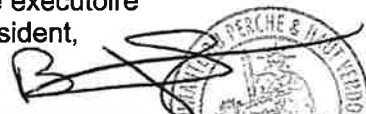
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

OBJET : Finances

Budget Annexe GEMAPI

Remboursements des charges de personnel au Budget Principal

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le 5 NOV. 2022

ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB153-DE

Vu le fonctionnement des services administratifs de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Vu le temps de travail de l'agent pour la gestion des dossiers relatifs à la compétence GEMAPI,

Vu le salaire de l'agent,

Vu les charges de fonctionnement (frais administratifs, frais postaux et assurances) supportées par le budget principal pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de rembourser au Budget Principal, pour l'exercice 2022, les charges de personnel inscrites au budget annexe GEMAPI de l'agent en charge des dossiers relatifs à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Pour ce faire, le Président propose les écritures comptables ci-dessous :

- BA GEMAPI 2022 : 15 000 € au compte 6215 « Charges de personnel et frais assimilés »
- Budget Principal 2022 : 15 000 € au compte 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse des écoles »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les écritures comptables ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Plateaux multisports à Lignières
Devis pour le terrassement**

OBJET : Plateaux multisports à Lignières
Devis pour le terrassement

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB154-DE

Le Président rappelle le projet d'aménagement d'un plateau multisports sur la commune de Lignières, à proximité de la salle des fêtes. Le plateau sera similaire à ceux déjà existants sur huit autres communes de la CPHV.

Suite à consultation et après analyse des offres, le Président propose de retenir, le devis de la SARL PENAIS TERRASSEMENT, pour un montant de 22 893,60 € HT, soit 27 472,32 € TTC, pour la réalisation du terrassement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de réaliser un plateau multisports sur la commune de Lignières,
- **ACCEPTE** le devis présenté par la société PENAIS TERRASSEMENT pour un montant de de 22 893,60 € HT, soit 27 472,32 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Plateau multisports à Lignièrès

Demande de subvention – Département de Loir-et-Cher

OBJET : Plateau multisports à Lignières

Demande de subvention – Département de Loir-et-Cher

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le 15 NOV. 2022

ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB155-DE

Le Président présente le projet d'aménagement d'un plateau multisports sur la commune de Lignières. Il s'agit de doter cette commune d'un équipement équivalent à ceux qui ont été précédemment réalisés par la CPHV sur les communes de Droué, Fréteval, Moisy, Morée, Ouzouer-le-Doyen, Pezou, Saint-Hilaire la Gravelle et Saint-Jean Froidmentel.

Le coût total du projet est estimé à 63 011,60 € HT, comprenant une étude géotechnique, le terrassement du site choisi et l'installation du plateau multisports.

Dans ce cadre, le Président propose de solliciter une subvention du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

En euros

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Etude géotechnique	1 125,00	Département (33 %)	20 794,00
Terrassement	22 893,60	Région Centre Val de Loire (CRST)	11 900,00
Plateau multisports	38 993,00	Commune de Lignières (fonds de concours)	15 000,00
		CPHV	15 317,60
TOTAL	63 011,60	TOTAL	63 011,60

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les travaux d'aménagement d'un plateau multisports à Lignières,
- **DECIDE** de solliciter dans le cadre de ce projet une subvention auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

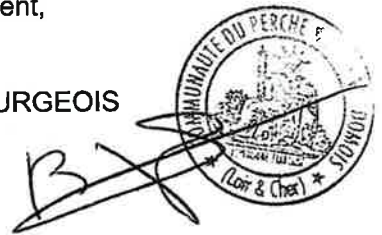
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



OBJET : Logements à Ouzouer-le-Doyen
Loyers – Provisions sur charge – Dépôt de garantie

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB156-DE

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que trois logements locatifs sont aménagés dans l'ancien presbytère situé au Place de l'Eglise – 41290 OUZOUEUR-LE-DOYEN.

Dans ce cadre, il propose de pratiquer les loyers mensuels suivants :

- **Logement 1 (RDC) : 460,00 €** (superficie habitable : 57,60 m²),
- **Logement 2 (Etage R+1) : 500,00 €** (superficie habitable : 62,60 m²),
- **Logement 3 (Etage R+2) : 340,00 €** (superficie habitable : 41,80 m²).

Par ailleurs, le Président souhaite instituer des provisions sur charges payables par les futurs locataires à la Communauté du Perche & Haut Vendômois, afin de couvrir les dépenses suivantes :

- Electricité
- Eau
- TEOM
- Taxe GEMAPI
- entretien (extérieur, hall, garage vélos, cave, portail)

Enfin, un dépôt de garantie sera demandé aux locataires conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer les montants des loyers tels que mentionnés ci-dessus pour les logements locatifs à Ouzouer-le-Doyen,
- **DECIDE** de demander aux futurs locataires le versement de provisions sur charges afin de couvrir les dépenses mentionnées ci-dessus,
- **DECIDE** de demander aux futurs locataires le versement d'un dépôt de garantie conformément à la réglementation en vigueur,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives aux mises en location des logements locatifs à Ouzouer-le-Doyen.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Bernard PILLEFER



Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des ordures ménagères

SICTOM de Châteaudun – Rapport annuel 2021

OBJET : Gestion des ordures ménagères
SICTOM de Châteaudun – Rapport annuel 2021

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB157-DE

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le SICTOM de Châteaudun, dont 4 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BREVAINVILLE, FONTAINE-RAOUL, OUZOUE-LE-DOYEN, VILLEBOUT) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2021.

Le Président présente le rapport annuel 2021 du SICTOM de Châteaudun aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2021 présenté par le SICTOM de Châteaudun.


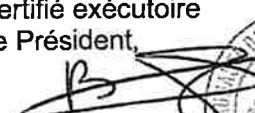
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des ordures ménagères

SYVALORM Loir-et-Sarthe – Rapport annuel 2021

OBJET : Gestion des ordures ménagères
SYVALORM Loir-et-Sarthe – Rapport annuel 2021

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB158-DE

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le SYVALORM Loir-et-Sarthe, dont 7 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BOUFFRY, LA CHAPELLE-VICOMTESSE, CHAUVIGNY-DU-PERCHE, DROUE, LA FONTENELLE, LE POISLAY et RUAN-SUR-EGVONNE) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2021.

Le Président présente le rapport annuel 2021 du SYVALORM Loir-et-Sarthe aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :
- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2021 présenté par le SYVALORM Loir-et-Sarthe.



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des ordures ménagères

VALDEM

– Rapport annuel 2021

**OBJET : Gestion des ordures ménagères
VALDEM – Rapport annuel 2021**

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB159-DE

Le Président rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois est compétente en matière de « Gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés » et se substitue à ses communes membres au sein des syndicats de traitement des ordures ménagères.

Le syndicat VALDEM, dont 12 communes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (BUSLOUP, LA CHAPELLE-ENCHERIE, FRETEVAL, LIGNIERES, LISLE, MOISY, MOREE, PEZOU, RENAY, ROMILLY-DU-PERCHE, SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE, SAINT-JEAN FROIDMENTEL) sont membres, a établi un rapport annuel pour l'année 2021.

Le Président présente le rapport annuel 2021 du syndicat VALDEM aux conseillers communautaires. Ce rapport comprend notamment les différents indicateurs techniques et financiers d'exploitation du service pour cet exercice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **CERTIFIE** avoir pris connaissance du rapport annuel 2021 présenté par le syndicat VALDEM.



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Complexe sportif intercommunal à Morée

Tarifs de location 2023

OBJET : Complexe sportif intercommunal à Morée

Tarifs de location 2023

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le **15 NOV. 2022**
ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB160-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer les conditions applicables pour la mise en location du Complexe Sportif Intercommunal à Morée pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :
- **DECIDE** de pratiquer les conditions de location ci-dessous pour l'année 2023 :

Le Complexe Sportif Intercommunal est loué uniquement pour des événements à caractère sportif.

LOCATION DU GYMNASE :

- ⇒ 309 € la journée pour tous les utilisateurs qui n'ont pas de convention de mise à disposition régulière du gymnase
- ⇒ 515 € la caution (en cas de dégradation ou de ménage non effectué)
- ⇒ 412 € l'utilisation des tapis de protection (pose/dépose/nettoyage : réalisés par des agents de la collectivité)
- ⇒ facturation réelle des consommations eau/électricité/gaz (relevés effectués lors des états des lieux)

LOCATION DU DOJO :

- ⇒ 309 € la journée pour tous les utilisateurs qui n'ont pas de convention de mise à disposition régulière du dojo
- ⇒ 515 € la caution (en cas de dégradation ou de ménage non effectué)
- ⇒ facturation réelle des consommations eau/électricité/gaz (relevés effectués lors des états des lieux)


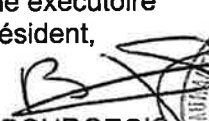
Lors d'un événementiel, l'organisateur s'engage à signer une convention de mise à disposition ponctuelle, à déposer une caution et à faire un état des lieux.
La location est gratuite pour les associations sportives de la CPHV dans le cadre d'une organisation ponctuelle d'événementiel.
La caution est applicable à tous les utilisateurs sauf pour les associations sportives qui ont signé une convention de mise à disposition régulière.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 7 novembre 2022

Sur convocation en date du 27 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Emile Thiolat, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Joël Verdier à Séverine Coigneau, Michel Beaudoux à Sixtine Lamé, Christèle Camus à Pierre Solon, Agnès Fradet à Aurélien Lemoine.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Bernard PILLEFER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Urbanisme

Devis pour déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLUi

OBJET : Urbanisme

Devis pour déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLUi

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le

15 NOV 2022

ID : 041-200040772-20221107-2022DELIB161-DE

Le Président indique que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, approuvé le 15 avril 2021, doit faire l'objet d'évolutions afin de permettre la prise en compte de projets de développement sur le territoire.

Un devis a été sollicité auprès du cabinet d'études CITADIA – 49000 ANGERS (précédemment en charge de l'élaboration du PLUi) pour la mission de réalisation de la déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLUi en lien avec la réalisation d'un parking à proximité du site d'exploitation de la société ADIWATT sur la commune de FONTAINE-RAOUL.

Le montant du devis se décompose de la manière suivante :

Tranche ferme : 6 100,00 € HT soit 7 320,00 € TTC.

A laquelle il conviendra d'ajouter une tranche optionnelle pour la partie environnementale pour chaque procédure, après étude (soit la procédure cas par cas, soit l'évaluation environnementale) :

Tranche optionnelle 1 (cas par cas) : 750,00 € HT soit 900,00 € TTC.

ou

Tranche optionnelle 2 (évaluation environnementale) : 3 150,00 € HT soit 3 780,00 € TTC.

Le coût des réunions supplémentaires est de :

- 375,00 € HT par réunion en présentiel
- 150,00 € HT par réunion en visioconférence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de rapporter la délibération du 20 juin 2022 relative à cet objet,
- **ACCORTE** le devis du cabinet d'études CITADIA – 49000 ANGERS pour le projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLUi en lien avec la réalisation d'un parking à proximité du site d'exploitation de la société ADIWATT,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,
Bernard PILLEFER

